



RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2020

Mardi 08 décembre 2020 à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Marc SCHULLER, Président du S.I.E.P.I.

PRÉSENTS :

Tous les délégués présents sur la liste sauf :

Excusés :

M. BAUER Jérôme, M. SCHNEIDER Christian remplacé par M. MULLER Bertrand, M. SCHUELLER Denis, M. ZEMB Alain remplacé par M. VOGEL Bernard, M. GANGLOFF François, M. HEYBERGER Bertrand remplacé par M. TRABER, Mme MAMPRIN Cécile.

Assistaient également :

- M. SICHLER Éric, Directeur du S.I.E.P.I.
- Mme HAGENMULLER Pia, Secrétaire du S.I.E.P.I.
- M. MIESCH Gilles, Directeur du service Technique du S.I.E.P.I.
- M. BERNARD Romuald, Bureau d'Etude Cocyclique

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués, à M. BERNARD Romuald, bureau d'étude Cocyclique.

Le Quorum étant atteint, le Président constate que le Comité Syndical peut délibérer valablement.

I. APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à l'**unanimité** :

APPROUVE le P.V. de la dernière réunion du Comité-Syndical du 18 septembre 2020.

Le Président passe en revue les différents points de l'ordre du jour abordés lors de cette réunion.

Il précise que la demande de subvention DSIL pour les travaux dans la commune d'Obermorschwihr est faite, mais il n'y a pas encore de retour.





II. AEP

1° Renforcement du secteur Sud

M. Romuald BERNARD du bureau d'étude Cocyclique, maître d'œuvre du projet du SIEPI pour la ZA d'Oberhergheim, prend la parole concernant l'avancement de l'étude du renforcement du secteur Sud.

Il fait part des résultats de son étude, à savoir la modélisation du secteur Sud, ayant comme base les plans topographiques, et qui consiste à étudier le temps de séjour de l'eau afin qu'il n'y ait pas de zone morte (eau non utilisée, non consommée) pendant un trop grand laps de temps.

La pression sur les poteaux d'incendie permet d'affiner le réglage des 36,4 kms de réseau. Le calcul est effectué sur une consommation journalière de 396 m³ avec des pertes (fuites) évaluées à 134 m³ (répartis au linéaire de réseau). Le stabilisateur de pression se situant au siège du SIEPI est calé à 5,35 bars.

Après étude, le temps de séjour dans le réseau observé sur le poteau d'incendie le plus éloigné depuis le réservoir est de 5,3 jours (127 heures). La défense incendie est assurée sur le secteur sud avec 4,5 bars de débit lors des consommations de pointes.

A l'horizon 2040, la consommation augmentera de 25 %, il n'y aura pas de problème de desserte, ni de défense incendie, la pression en distribution de pointe sera de 4,38 bars, le réseau supportera l'évolution de la population sur le secteur.

Toutefois un renforcement sera nécessaire dans les prochaines années sur une conduite devenue vieillissante.

2 solutions de renforcement sont proposées :

Solution N°1 : Création d'un maillage depuis le stabilisateur du SIEPI jusqu'à Oberentzen.

Renforcement sur 7 kms de réseau. La défense incendie sur le poteau d'incendie le plus éloigné sera de 1,37 bars avant travaux et de 3,14 bars après travaux, par contre le temps de séjour sera de 8 jours.

Solution N°2 : Renforcement d'une conduite existante actuellement de diamètre 175, après simulation de son remplacement avec une conduite de diamètre 200. La défense incendie sur le poteau d'incendie le plus éloigné sera de 1,37 bars avant travaux et de 2,45 bars après travaux, et le temps de séjour sera de 5,6 jours.

En conclusion, les pistes à retenir pour des solutions d'amélioration du réseau seraient :

- Un maillage sud depuis le stabilisateur jusqu'à Oberentzen
- Un renouvellement de la conduite de diamètre 175 par une conduite de diamètre 200
- Un maillage ouest intercommunal
- La création d'une nouvelle ressource au sud
- La création d'un réservoir au sud (exemple à Oberentzen)
- L'augmentation de la consigne du stabilisateur de 1 bar

Les problèmes que l'on risque de rencontrer pour ce dernier point sont : une augmentation des débits causés par les fuites, ainsi que des problèmes au niveau des réducteurs de pression chez les abonnés.





M. Gilbert VONAU prend la parole pour donner quelques explications aux délégués nouvellement désignés et qui n'ont pas assisté aux discussions précédentes concernant le renforcement du réseau Sud.

M. Gilbert VONAU était parmi les premiers à tirer la sonnette d'alarme concernant la baisse de débit sur les poteaux d'incendie dans les communes le plus au sud. Une étude sur poteau d'incendie avait alors été faite. Or, en se rendant compte que le stabilisateur de pression était défectueux au siège du Syndicat, toutes les études et discussions auraient pu être évitées.

2° Rénovation de deux cuves du réservoir principal de 3000 m3

Le Comité Syndical,

VU la nécessité de rénover les revêtements intérieurs des deux petites cuves du réservoir de Herrlisheim-Vignoble ;

VU les offres de 3 entreprises : ETANDEX, GECITEC, RESINA

VU l'étude des différents critères par le bureau d'étude BEREST, l'entreprise la mieux disante est l'Entreprise RESINA pour un montant de 216 481,08 € H.T.

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

APPROUVE le résultat obtenu après étude des différents critères techniques, administratifs et financiers par le bureau d'étude BEREST ;

AUTORISE le Président à signer le marché et à l'attribuer à l'Entreprise RESINA pour un montant de 216 481,08 € H.T. ;

3° Rapport Annuel 2019 et Bilan Technique

M. René MATHIAS, 1^{er} Vice-président, présente et commente le rapport annuel 2019 sur l'eau potable et l'assainissement. **Le rendement** du réseau AEP est de **88,68 %**.

M. REBERT Christian prend la parole et évoque un taux presque parfait qui peut être remis en question. Gilles MIESCH précise que le compteur sur le site de production du Kastenwald était défectueux pendant 4 mois et que cela a pu influencer sur ce taux. Durant cette période, il a estimé la production d'eau.

Le taux de conformité de **la qualité de l'eau** du robinet est de **93,9 %** soit une eau de bonne qualité.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : 0,49 %

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

PREND ACTE du Rapport Annuel 2019 sur l'eau et l'assainissement.

M. MIESCH Gilles présente les travaux de l'équipe technique pour l'année 2019 sur le réseau AEP. **La production d'eau** pompée en 2018 est de **976 380 m3** et la répartition de 51 % pour le forage du Kastenwald et de 49 % pour le forage du Niederwald.

Un total de 34 ruptures a été dénombré pour l'année 2019.

102 branchements AEP réalisés sur l'année (26 branchements complets et 73 en attente) pour un montant de 141 241,44 € H.T.

154 compteurs ont été remplacés pour un montant de 13 330 € H.T..

917 ml de réseau AEP ont été renouvelés pour un montant de 501 810,00 € H.T. (50 ml rue des Merles à SUNDHOFFEN, 600 ml rue de Ste Croix en Plaine à NIEDERHERGHEIM et 267 ml rue de





Rouffach à OBERHERGHEIM) ainsi qu'une extension de 31 ml Colmarer Strasse à SUNDHOFFEN pour un montant de 8 000 € H.T.

20 branchements assainissement hors lotissement ont été réalisés pour un coût total de 59 234,13 € H.T., la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) collectée est de 133 400,00 €. 60 ml de réseau assainissement ont été renouvelés route de Bâle à Ste CROIX EN PLAINE pour un montant total de 73 755,59 € H.T. et un total de 624 ml pour l'extension du réseau eaux usées pour un montant de 227 383,19 € H.T.

Quant à l'entretien des réseaux assainissement, 62 postes de relevage ont été nettoyés et 6750 ml de réseau ont été curés.

4° Prix de l'eau

Actuellement le Syndicat dispose d'un tarif de 1,10 € H.T. pour les communes de la Plaine et de 1,39 € H.T. pour les communes du Vignoble.

Lors de la dernière réunion du Comité Syndical, le Président avait évoqué la volonté d'augmenter le tarif de l'eau de la Plaine qui devrait progressivement rejoindre celui du Vignoble plus élevé de 0,29 cts d'euros et ainsi uniformiser le tarif de l'eau sur le territoire du SIEPI.

Cette différence trouve son explication dans l'histoire. Lorsque les communes du Vignoble ont rejoint le SIEPI, des investissements ont été nécessaires pour assurer le service. Le SIEPI a investi pour créer un deuxième réservoir et une deuxième station de pompage dans la forêt du Kastenwald.

Des investissements sur le réseau sont prévus tels que la rénovation de conduites d'eau potable, le changement des compteurs pour les communes de Hattstatt et de Niederhergheim, d'autre part, le dimensionnement d'une partie du réseau qui doit être réévalué.

Le Président propose à compter du 1er janvier 2021, une augmentation du tarif de l'eau de 0,10 cts d'euros pour les communes de la Plaine et pour Eguisheim. M. Christian REBERT, Vice-Président, se désolidarise de cette augmentation, même si cela se justifie. Le projet prévu de 2 millions pour le renforcement du secteur Sud ne va pas se réaliser et les finances actuelles permettent selon lui, de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement.

M. Gilbert VONAU, propose une augmentation de 0,05 cts d'euros.

Trois propositions sont soumises au vote :

- Pas d'augmentation 10 voix
- Une augmentation de 0,05 cts 14 voix
- Une augmentation de 0,10 cts 04 voix

A l'issue des votes, avec 28 participants, la majorité absolue de 14 + 1 voix n'est pas atteinte, aucune augmentation ne sera appliquée au 01 janvier 2021.

5° Divers

Suite aux mesures de l'ARS quant à la qualité de l'eau et aux épisodes de chloration de l'eau de ces dernières années, le Président donne la parole à Éric SICHLER.





Il évoque l'investissement de 60 000 € H.T. pour équiper les 2 réservoirs et permettre la surveillance de certains paramètres (le pH, la température de l'eau, le chlore, la turbidité) pour le suivi de la qualité de l'eau.

III. ASSAINISSEMENT

1° Compte rendu des 3 dernières réunions du SITEUCE

Le Président fait le compte-rendu des 3 dernières réunions du SITEUCE des 04 mars 2020, 29 septembre 2020 et 05 décembre 2020.

Réunion du 04 mars 2020 :

Etaient à l'ordre du jour : l'approbation du P-V de la réunion du 03 décembre 2019, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019, l'affectation des résultats 2019, le Budget primitif 2020, la répartition des charges entre les collectivités membres pour l'année 2020, un point divers : animations dans les écoles (planning prévisionnel) et rapport annuel de l'exploitant : année 2019.

Réunion du 29 septembre 2020 :

Etaient à l'ordre du jour : L'élection d'un nouveau Président, de 2 Vice-Présidents et des délégués aux différents organismes. A été élu Président : M. Olivier ZINCK de Colmar Agglomération, ont été élus Vice-Présidents, respectivement M. Norbert SCHICKEL 1^{er} Vice-Président, Président de la Com Com de la vallée de Munster et M. Jean Marc SCHULLER 2^{ème} Vice-Président, Président du SIEPI.

Réunion du 05 décembre 2020 :

Les prévisions budgétaires pour 2021 laissent apparaître une contribution des collectivités s'élevant à 4 106 381,00 € H.T.. La part prévisible à la charge du SIEPI s'élèverait à 144 502,59 € H.T.

Etaient entre autre à l'ordre du jour : l'approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2020,

l'ajout d'un poste au sein du Bureau, l'élection d'un assesseur, le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2019, l'avenant N°3 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la station d'épuration, l'avenant N°25 au contrat de valorisation des boues issues du traitement des eaux usées par la station d'épuration de Colmar, Proposition de travaux 2010, convention avec l'Observatoire de la Nature : sensibilisation et visites de la station d'épuration par les scolaires, avenant à la convention 2019/2020 avec l'Observatoire de la Nature, Orientations budgétaires, tarifs des dépotages 2021, autorisation budgétaire avant le vote du BP 2021, schéma directeur du Système d'Assainissement « Agglomération de Colmar », divers : Diagnostic amont RSDE2.

Le Comité Syndical,

VU les comptes rendus fait par Le Président ;

VU la part prévisible à la charge du SIEPI pour 2021, qui s'élèverait à 144 502,59 € H.T. ;

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

PREND ACTE des derniers comptes-rendus du SITEUCE ;

AUTORISE le Président à prévoir au BP 2021 et à payer la somme de 144 502,59 € H.T., demandée par le SITEUCE.





2° Divers

* Casse de la conduite principale route de Bâle à STE CROIX EN PLAINE

Au début du mois de septembre dernier, la conduite principale d'eaux usées en amiante ciment de diamètre 300, s'est effondrée dans l'entrée Sud, route de Bâle à Ste CROIX EN PLAINE. L'entreprise TORREGROSSA a terrassé en urgence en essayant de la réparer mais à chaque réparation, la conduite recassait.

Un système provisoire de pompage, d'un regard à l'autre a été installé, ceci a engendré des problèmes d'odeurs et la mise en place de grosses conduites devant les maisons.

Le montant total de ce sinistre s'élève pour le SIEPI à environ 300 000 € H.T. comprenant : le pompage, le désamiantage, le fuel GNR, les travaux de signalisation et d'inspection vidéo du tronçon.

IV. ADMINISTRATION, FINANCES ET PERSONNEL

1° Ouverture de crédits d'investissements avant le vote des BP 2021

Le Comité Syndical,

a) Budget Eau

Le Comité Syndical,

VU la nécessité d'assurer la continuité budgétaire avant le vote du BP 2021 ;
VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la possibilité offerte par la loi d'ouvrir ¼ des crédits d'investissement du Budget précédent avant le vote du Budget 2021 ;

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

AUTORISE le Président à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

DECIDE d'ouvrir les crédits suivants en dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2021 :

<u>BP 2020</u>	chapitre 020 :	20 000,00 €	<u>Budget 2021</u>	chapitre 020 :	5 000,00 €
	chapitre 16 :	290 000,00 €		chapitre 16 :	72 500,00 €
	chapitre 20 :	72 000,00 €		chapitre 20 :	18 000,00 €
	chapitre 21 :	4 526 000,00 €		chapitre 21 :	1 131 500,00 €
	chapitre 23 :	50 000,00 €		chapitre 23 :	12 500,00 €

b) Budget Assainissement

Le Comité Syndical,

VU la nécessité d'assurer la continuité budgétaire avant le vote du BP 2021 ;
VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la possibilité offerte par la loi d'ouvrir ¼ des crédits d'investissement du Budget précédent avant le vote du Budget 2021 ;





Sur proposition du Président et à l'unanimité :

AUTORISE le Président à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

DECIDE d'ouvrir les crédits suivants en dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2021 :

<u>BP 2020</u> chapitre 020 :	20 000,00 €	<u>Budget 2021</u> chapitre 020 :	5 000,00 €
chapitre 16 :	35 000,00 €	chapitre 16 :	8 750,00 €
chapitre 21 :	810 000,00 €	chapitre 20 :	202 500,00 €
chapitre 23 :	300 000,00 €	chapitre 21 :	75 000,00 €

2° DM N°2

Le Comité Syndical,

Vu les modifications à apporter dans le Budget AEP 2020

En section de fonctionnement

Dépenses :

- Art. 6371 : - 5 000 € : Redevances versées à l'Agence de l'Eau
- Art. 6413 : + 5 000 € : Frais de personnel

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer la décision modificative citée au Budget 2020 AEP ;

AUTORISE le Président à signer tout document y afférent ;

3° Plan de financement du schéma directeur d'assainissement avec Colmar Agglomération

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DU PRINCIPE DE PORTAGE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Comité Syndical,

Conformément à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, les agglomérations d'assainissement générant une charge brute de pollution organique supérieure à 600 kg/j de DBO5, doivent mettre en place et tenir à jour un diagnostic permanent du système d'assainissement. Ce diagnostic est destiné à :

- Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement,
- Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système,
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées,
- Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Afin de répondre à cette exigence réglementaire tout en s'inscrivant dans une logique d'aménagement et de développement durable du territoire, Colmar Agglomération a décidé d'engager en 2017 une étude diagnostic et de réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales.

Cette étude doit permettre de remettre à jour les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long termes, du système de gestion des eaux usées et des eaux pluviales de l'agglomération.





Elle débouchera sur une proposition de programme pluriannuel de travaux permettant d'atteindre les objectifs règlementaires, mais également d'améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement en incluant le réseau et la station de traitement. Le schéma directeur vise à protéger les milieux aquatiques par l'amélioration de l'efficacité du système d'assainissement dans sa globalité en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée. Il vise également à optimiser les coûts d'exploitation.

Le système d'assainissement de Colmar et environs comprend la station d'épuration de Colmar ainsi que l'intégralité des réseaux raccordés sur la station d'épuration. Il y a donc plusieurs maîtres d'ouvrages concernés en matière d'assainissement, à savoir :

- Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) pour la station d'épuration de Colmar,
- Colmar Agglomération (CA),
- La Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM),
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III (SIEPI),
- La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK),
- Le Syndicat Mixte d'Assainissement du Vignoble (SMAV),
- La Commune de Bennwihr.

Dans un souci de cohérence globale de l'étude, il a été décidé de réaliser le schéma directeur au niveau de l'ensemble des bassins versants raccordés à la station d'épuration en partenariat avec toutes les collectivités concernées. Ce principe a été acté par l'ensemble des maîtres d'ouvrages en 2017.

Il est précisé que la démarche de réalisation du schéma directeur fera l'objet de 4 consultations distinctes regroupant :

- La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Les inspections télévisées des réseaux nécessaires à la réalisation de l'étude,
- La réalisation de l'étude diagnostique et d'élaboration du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales ainsi que du zonage pluvial,
- La modélisation hydraulique de la station d'épuration de Colmar.

Portage de l'opération :

Au vu de ce qui précède, il apparaît pertinent de conclure un groupement de commandes entre les différents maîtres d'ouvrage en charge de l'assainissement pour la passation et l'exécution des différents marchés relatifs à l'opération, conformément aux dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Ce groupement permettra ainsi à plusieurs personnes publiques de choisir en commun, à l'issue d'une procédure unique, un même prestataire.

Outre les effets d'économie d'échelle par une mutualisation des procédures d'achats et de passation des marchés publics, cette demande permettra, par le biais d'un prestataire unique pour les différents marchés, d'avoir une vision cohérente et globale du territoire et des actions des différents acteurs.

La constitution du groupement de commandes est formalisée par une convention, dont le projet joint en annexe, définit sa composition, ses domaines d'intervention et son fonctionnement.





Afin de simplifier le suivi administratif de son exécution, il a été convenu qu'une seule collectivité territoriale assurera le portage de l'étude. C'est pourquoi, la convention constitutive du groupement désigne Colmar Agglomération en tant que coordonnateur unique du groupement de commandes. Il sera chargé de l'ensemble des opérations de passation des marchés, de la signature, de la notification et de la bonne exécution de ces derniers au nom de l'ensemble des membres du groupement, selon les conditions administratives et financières détaillées dans la convention.

Il est précisé que les autres collectivités resteront pleinement associées au suivi de l'étude et à la validation des différents éléments techniques et financiers à travers un comité de pilotage qui sera créé à cet effet.

Plan de financement :

Suite à la validation de la partie technique de l'étude par les différentes collectivités, une estimation du coût global de l'opération ainsi que sa répartition entre les différents maîtres d'ouvrage ont été établies.

Le plan de financement détaillé en Euros est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA	CCVM	SIEPI	CCVK	SMAV	Bennwihr	SITEUCE	TOTAL
Estimatif prévisionnel (AMO, schéma directeur et inspections télévisées)	744 716	265 315	94 953	121 173	44 687	6 167	44 800	1 321 811
Subvention prévisionnelle (70 %)	521 301	185 721	66 467	84 821	31 281	4 17	31 360	925 268
Solde prévisionnel à la charge des collectivités	223 415	79 594	28 486	36 352	13 406	1 850	13 440	396 543

Le montant de l'étude est estimé à 1 321 811 € HT avec un taux de subvention prévisionnel de 70 % de la part de l'Agence de l'Eau.

Il est proposé que les parties concernant les autres maîtres d'ouvrage soient pré-financées par Colmar Agglomération. Ces derniers rembourseront à Colmar Agglomération leur participation dans les conditions définies dans la convention constitutive du groupement de commandes, déduction faite des subventions qui seront entièrement perçues par Colmar Agglomération.





Toutefois, étant donné que le SIEPI a déposé en 2017 une demande d'aide auprès de l'agence de l'eau pour une partie du montant de l'opération le concernant, le Président précise que le SIEPI financera directement les prestations qu'il a déjà engagées ainsi que les missions relatives au marché d'inspections télévisées qui le concernent estimée à 33 436 € HT.

A ce total s'ajoute un montant de 18 455,10 € H.T. permettant de couvrir les prestations (hors inspections télévisées) réalisées dans le cadre du groupement de commande, à savoir l'étude, la réalisation du programme de travaux, les éventuelles campagnes d'analyses.

Sur proposition du Président et **à l'unanimité** :

APPROUVE

Le principe de portage de l'opération sous forme d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution des différents marchés publics permettant la réalisation de l'étude du schéma directeur et de l'ensemble des missions afférentes à l'opération exposées ci-avant,

Le plan de financement proposé pour la réalisation de l'opération, ainsi que l'inscription d'un budget de 51 891,10 € H.T. pour la réalisation de l'opération dans le BP 2021.

DECIDE

L'adhésion du SIEPI à ce groupement de commandes,

ACCEPTE

De confier le rôle de coordonnateur du groupement de commandes à Colmar Agglomération,

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération.

4° Admissions en non-valeur

a) Budget AEP

Le Comité Syndical,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

VU les propositions d'admissions en non-valeur présentés par la comptable publique pour différents abonnés pour un montant de 8 575,24 € en budget AEP.

CONSIDERANT que la comptable publique a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances des communes auprès des débiteurs et que ces derniers soit ne sont pas solvables, soit ont disparu, soit n'ont pas d'adresse connue ou que les montant des restes à recouvrer est inférieur aux seuils de poursuites de 5 € et 30 € ;

Sur proposition du Président et **à l'unanimité moins 1 voix contre** :

DECIDE d'accepter ces non-valeurs au budget AEP pour un montant de 8 575,24 € ;

AUTORISE le Président à signer tout document y afférent.



**b) Budget Assainissement****Le Comité Syndical,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

VU les propositions d'admissions en non-valeur présentés par la comptable publique pour différents abonnés pour un montant de 4 698,37 € en budget Assainissement.

CONSIDERANT que la comptable publique a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la commune auprès des débiteurs et que ces derniers soit sont solvables, soit ont disparu, soit n'ont pas d'adresse connue ou que les montant des restes à recouvrer est inférieur aux seuils de poursuites de 5 € et 30 € ;

Sur proposition du Président et à **l'unanimité moins 1 voix contre** :

DECIDE d'accepter ces non-valeurs au budget Assainissement pour un montant de 4 698,37 € ;

AUTORISE le Président à signer tout document y afférent.

5° Election de 2 suppléants à la CAO

VU l'élection de 5 candidats titulaires lors de l'installation du Comité Syndical du 18 septembre 2020 ;

- M. Edouard LEIBER, 2^{ème} Vice-Président et Maire de Husseren-les-Châteaux
- M. Gilbert VONAU, Maire de Biltzheim
- M. Alain ZEMB, Maire de Niederhergheim
- M. Roger GROSHAENY, Adjoint au Maire de Logelheim
- M. Christian WERTHE, Conseiller d'Oberentzen

VU l'élection de 3 candidats suppléants lors de l'installation du Comité Syndical du 18 septembre 2020 ;

- M. René MATHIAS, 1^{er} Vice-Président et Maire de Oberentzen
- M. DI STEFANO Pascal, Maire de Hattstatt
- M. SITTLER Jacky, Adjoint de Logelheim

VU le nombre de candidats suppléants inférieur au nombre de candidats titulaires ;

VU la nécessité de nommer 2 candidats suppléants supplémentaires suite à demande de la Préfecture ;

VU les candidats proposés par le Président, M. SAUTIVET Thierry, Maire d'Appenwihr et M. KLAR Olivier, Conseiller de Niederentzen ;

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à **l'unanimité** :

ELIT à bulletins secrets les 2 candidats proposés par le Président : M. SAUTIVET Thierry, Maire d'Appenwihr et M. KLAR Olivier, Conseiller de Niederentzen en tant que membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.





6° Divers

Le Président termine la séance en émettant des regrets de ne pas pouvoir organiser les séances du Comité Syndical au siège du Syndicat, en raison de la COVID-19 et des distanciations physiques qui ne peuvent être respectées, la salle n'étant pas assez grande. De même, il souhaite que les repas qui suivent traditionnellement les réunions puissent à nouveau avoir lieu en 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close.
Délibéré en séance, les jours et an susdits.
Fin de la séance à 20 H 15.

Niederhergheim, le 16/12/2020

Le Président



J.-M. SCHULLER

